

# Mes 4 Devis

Le site de mise en relation entre des particuliers qui souhaitent déménager & des professionnels du déménagement sur le territoire national français.

## DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes conditions générales, voici la définition de chaque mot employé que ceux-ci soient au singulier, au pluriel, écrit en minuscule ou en majuscule :

- Le terme « CGV » désigne les présentes conditions générales d'utilisation et de vente.
- Le terme « Contrat » désigne le terme CGV.
- Le terme « Client » désigne toute personne qui souhaite déménager et laisse ses coordonnées et données personnelles afin d'être recontacté par les partenaires.
- Le terme « La Fiche contact » désigne les demandes de devis réalisées par un Client et qui mentionne ses coordonnées.
- Le terme « Partenaire Déménageur » désigne le(s) prestataire(s) de services qui achète la fiche contact dans le but de contacter le déménagé.
- Le terme « Profil » désigne la couverture géographique et les activités sélectionnées par le Partenaire pour recevoir des fiches contact.
- Le terme « Prix Forfaitaire » désigne le prix de la fiche contact.
- Le terme « Recrédit » désigne un avoir sur les consommations du partenaire et non un remboursement pécunier.
- Le terme « Espace Pro » désigne l'accès réservé au Partenaire sur le site de Mes4Devis qui regroupe l'ensemble de ses informations concernant notamment son suivi de consommation, factures, les Conditions Générales de Vente.
- Le terme « Budget » désigne l'objectif Hors Taxe maximum que le Partenaire accepte de payer à Mes4Devis au titre de la transmission des Fiche contact et ce pour une Période de Référence.
- Le terme "Période de Référence" désigne 4 semaines consécutives, base de référence pour le calcul des consommations de Fiche contact par le Partenaire.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES :

## 1. OBJET

Les CGV ont pour objet de définir les rapports juridiques entre le Client, le Partenaire Déménageur et Mes4Devis pendant l'utilisation des services fournis par Mes4Devis ou postérieurement. Mes4Devis propose un service destiné à des Partenaires Déménageur qui exercent une activité dans le secteur du déménagement. Le Partenaire Déménageur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV et s'engage à les respecter. Le Partenaire Déménageur reconnaît que l'ensemble des termes/ stipulations/ articles des présentes CGV lui sont applicables et qu'il renonce à en contester l'application pour quelque motif que ce soit. Ce Contrat prévaut sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf accord préalable, expresse et écrit des parties.

## 2. LES SERVICES proposés par Mes4Devis

### 2.1 Généralités

Mes4Devis propose un service de mise en relation Client/Partenaires Déménageur et permet aux Partenaires Déménageur de trouver des Clients et aux Clients de trouver un Partenaire Déménageur grâce aux Fiches contact, étant précisé que Mes4Devis ne garantit pas au Partenaire Déménageur la conclusion d'une prestation de déménagement avec le Client. Mes4Devis n'est qu'un simple intermédiaire, fournisseur de moyens et n'intervient en rien, dans une éventuelle relation juridique entre le Partenaire Déménageur et le Client lesquels, le cas échéant, devront conclure un contrat en bonne et due forme pour régir leur propre relation contractuelle et auquel il sera fait référence pour tout litige pouvant naître entre eux lors de l'exécution de ce contrat. Le Partenaire Déménageur est informé et accepte qu'une même Fiche contact puisse être transmise à quatre Partenaires Déménageur maximum. Mes4Devis rappelle en effet que ce service ne bénéficie d'aucune exclusivité dans la mesure où l'objet est de permettre principalement au Client de comparer plusieurs devis reçus de Partenaires Déménageurs ce qui l'aide à contracter avec l'un ou l'autre et bénéficie in fine au Partenaire Déménageur. Mes4Devis rappelle qu'elle ne garantit pas qu'un Partenaire Déménageur sera engagé par un Client ayant déposé une Fiche contact. Mes4Devis s'engage uniquement à fournir des Fiches contact aux Partenaires Déménageur et non la conclusion d'une prestation de déménagement entre le Partenaire Déménageur et le Client. La conclusion d'une prestation de déménagement par le Client dépend du positionnement du Partenaire Déménageur, de la qualité de sa réponse, de son prix mais également de la réelle volonté du Client à choisir tel ou tel Partenaire Déménageur, volonté qui ne peut être garantie par Mes4Devis.

En effet, Mes4Devis ne fournit aucune garantie d'aucune sorte quant à l'exploitation par le Partenaire Déménageur de la Fiche contact transmise, c'est-à-dire qu'elle ne garantit pas le niveau d'intérêt des Clients, leur solvabilité ou leur capacité à payer les Partenaires Déménageur, la précision des informations qu'ils ont fournies, et Mes4Devis ne garantit pas non plus que les Clients engageront un Partenaire Déménageur pour effectuer leur prestation de déménagement ou que les Partenaires Déménageur arriveront à contacter avec succès chaque Client.

### 2.2 Profil Partenaire Déménageur

Le Partenaire Déménageur doit déterminer en amont son Profil. Le Partenaire Déménageur peut solliciter la modification de son Profil à tout moment auprès de la société Mes4Devis. Mes4Devis s'engage à transmettre au Partenaire les Fiches contact correspondant au mieux à son Profil.

### 2.3 Les Fiches Contact

Le Partenaire Déménageur reconnaît et accepte que le nombre de Fiche contact que Mes4Devis sera en mesure de transmettre au Partenaire Déménageur est variable et non garanti. Mes4Devis ne garantit pas que le nombre de Fiche contact que Mes4Devis sera en mesure d'envoyer au Partenaire lui permettra d'atteindre le chiffre d'affaires que s'est fixé le Partenaire Déménageur.

Le prix de la Fiche Contact est annoncé clairement, ce prix est non négociable et s'entend en Hors Taxes. Le Partenaire Déménageur effectue un règlement directement sur le site internet de Mes4Devis par carte bancaire d'un montant de forfait sélectionné. Le Budget du Partenaire Déménageur sera ainsi crédité sur le Profil du Partenaire Déménageur sous forme de Crédit exprimé en Euros ou en Nombre de Fiches Contact.

### 2.4 Sélectionner les Fiches Contact

Le Partenaire Déménageur pourra dans son Espace Pro consulter les Fiches contact publiées selon son profil. Il pourra sélectionner un ou plusieurs Fiches contact en débitant ses unités contacts disponibles suivant la règle :

Une Fiche Contact sélectionnée = un crédit contact débité ayant la valeur de la Fiche Contact au moment de l'achat.

L'achat d'un forfait de Fiches Contact n'a pas de date de fin de validité, en effet les crédits achetés restent dans le panier du Partenaire Déménageur tant que le compte de celui-ci reste actif. Toutefois, le compte peut être suspendu à tout moment si la direction de Mes4Devis le juge utile ou si le compte est resté inactif plus de 30 jours consécutifs. Seul un entretien téléphonique avec Mes4Devis et des documents administratifs à jour pourront éventuellement faire que Mes4Devis passera le compte du Partenaire Déménageur en statut actif.

### 2.5 Modalité de transmissions des Fiche Contact et intermédiation

Il est convenu entre les Parties que la transmission des Fiche contact et des coordonnées des Clients peut être faite par tous moyens (électronique, digital ...) existant ou à venir pouvant faciliter l'intermédiation. Sans que cette liste ne soit limitative, les Fiches Contact peuvent être transmises par S.M.S, email mais également par l'intermédiaire d'un robot d'appel qui pourrait mettre en relation directement le Partenaire Déménageur et le Client.

Le Partenaire Déménageur accepte tout mode de mise en relation présent ou à venir permettant de faciliter l'intermédiation.

### 2.6 Prestations d'intermédiaire - garantie du Partenaire Déménageur

Mes4Devis réalise une prestation d'intermédiaire. Elle ne peut jamais être tenu des engagements pris par le Partenaire Déménageur vis-à-vis d'un Client. Le Partenaire Déménageur s'engage à garantir Mes4Devis contre toute action intentée par les Clients ou tout tiers, de quelque nature que ce soit, du fait des prestations proposées et/ou réalisées et/ou non effectuées par le Partenaire Déménageur. En cas de saisine d'une Juridiction judiciaire par le Client ou par tout tiers au titre d'une prestation proposée/ réalisée ou non effectuée par le Partenaire Déménageur, outre la garantie de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre Mes4Devis, le Partenaire Déménageur accepte de rembourser à Mes4Devis, l'intégralité des sommes qu'elle aura à verser pour la défense de ses intérêts, sur présentation de factures acquittées.

### 2.7 Interdiction de cession des Fiche contact

La cession à des tiers des Fiches contact reçus par le Partenaire Déménageur, à titre gratuit ou onéreux, à d'autres prestataires de services ou fournisseurs, est formellement interdite. Toute cession de Fiche contact à des tiers pourra entraîner des poursuites judiciaires outre la résiliation immédiate du Contrat par Mes4Devis et ce, sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable.

## 2.8 Engagements du Partenaire Déménageur lors de la réception des Fiche contact

Le Partenaire Déménageur est informé qu'étant un service fourni par internet, sa réactivité est un élément déterminant pour l'exploitation d'une Fiche Contact. Les Clients s'attendent bien souvent à être contactés et disposer d'un devis dans les heures qui suivent leur demande de devis.

L'attention du Partenaire Déménageur est donc attirée sur cet aspect important du fonctionnement du service de transmission de Fiche contact. Bien souvent, le Partenaire Déménageur se plaint de l'inexploitation d'une Fiche Contact alors même qu'en réalité, il n'a pas été suffisamment réactif. La procédure de Recrédit prévue à l'article 3.2.3) prévoit notamment un délai de 7 jours pour prétendre à être recrédité d'une Fiche Contact, délai qui - compte tenu de la nature du service fourni - est largement suffisant au Partenaire Déménageur pour tenter d'exploiter la Fiche Contact reçue. Le Partenaire Déménageur s'engage donc à :

- Contacter les Clients dès réception des Fiches contact,
- Contacter lui-même les Clients.

## 2.9 Charte de qualité

En toute hypothèse et à tout moment, le Partenaire Déménageur s'engage à :

1. Réaliser des devis gratuits,
2. Respecter les engagements et les délais indiqués sur les devis,
3. Respecter la réglementation et les normes en vigueur,
4. Respecter le droit fiscal et social imposé par le législateur,
5. Être immatriculé ou enregistré auprès des autorités compétentes,
6. Être constamment à jour des assurances obligatoires et indispensables à son activité,
7. Avoir les qualifications et le savoir-faire nécessaire pour réaliser les prestations proposées,
8. Réaliser et facturer lui-même les prestations,
9. Facturer ses prestations conformément au devis établi initialement sur le devis signé par le Client,
10. Effectuer des prestations de qualité pour satisfaire les exigences des Clients,
11. Ne pas sous-traiter ou revendre la Fiche Contact transmise par Mes4Devis,
12. Assurer un service après-vente de qualité.

## 2.10 Informations transmises par le Partenaire Déménageur

Le Partenaire Déménageur reconnaît et accepte qu'il est de sa responsabilité de s'assurer que les coordonnées qu'il a fournies à Mes4Devis, notamment son adresse, email et numéro de téléphone, sont exacts et maintenus à jour afin qu'il puisse recevoir les informations qui lui sont transmises par Mes4Devis. Mes4Devis n'est pas responsable pour toute information (mail récapitulatif des services souscrits, factures, Fiche contact...) non reçue par le Partenaire Déménageur au vu des coordonnées non servies correctement par le Partenaire Déménageur. A ce titre, le Partenaire Déménageur accepte de payer tous les Fiche contact que Mes4Devis aura transmis aux coordonnées fournies par le Partenaire Déménageur.

## 2.11 Règlement des Fiches Contact

Mes4Devis s'engage à transmettre par courrier électronique au Partenaire, une facture récapitulative de la consommation réglée mensuellement, facture qui sera également mise à sa disposition sur son Espace Pro. Dès qu'un Partenaire fait l'action de cliquer sur la Fiche Contact de son choix, celui-ci peut en consulter le détail ainsi que les coordonnées du Client. La Fiche Contact est transmise par Mes4Devis au Partenaire Déménageur, le Partenaire Déménageur se voit alors déduire le crédit correspondant à la valeur monétaire de la Fiche Contact selon le tarif en vigueur et selon le forfait réglé par carte bancaire par le Partenaire Déménageur.

Mes4Devis rappelle qu'elle ne perçoit aucune commission sur le montant des prestations effectuées par les Partenaires Déménageurs. Le Prix Forfaitaire à payer à Mes4Devis pour chaque Fiche Contact ne dépend pas de l'obtention ou de la réalisation ou non du chantier correspondant au Marché. Le Prix Forfaitaire est dû à Mes4Devis dès l'instant où le partenaire a cliqué sur la Fiche Contact pour en consulter les détails. Mes4Devis transmet à titre informatif les détails de la Fiche Contact au Partenaire Déménageur par mail, sans garantie de réception, ce service dépendant de la qualité du réseau de téléphonie et du réseau internet du Partenaire.

En cas de litige, le Partenaire Déménageur accepte de régler à Mes4Devis le montant du ou des Fiches Contact transmises, puis éventuellement de solliciter un remboursement devant les juges du fond exclusivement. Le Partenaire Déménageur reconnaît qu'il ne peut contester le paiement d'une Fiche Contact que devant les juges du fond et qu'aucune contestation ne pourrait être éventuellement opposée à Mes4Devis devant le juge des référés ou devant un juge ayant statué par voie de requête. Le Partenaire Déménageur ne peut ainsi retenir en aucune façon le paiement d'une facture sauf autorisation du juge du fonds. Il reconnaît qu'il ne pourra opposer au juge des référés une contestation sérieuse. Il est rappelé qu'un règlement par carte bancaire effectué par le partenaire via un moyen sécurisé de réception de code secure 3D ne pourra faire l'objet d'une déclaration de perte ou de vol de ladite carte bancaire puisque le partenaire aura reçu sur son mobile un code de validation à retranscrire sur le site internet Mes4Devis pour en valider l'authenticité.

## 3. Contestation de Fiches Contact

### 3.1 Motifs de contestation de Fiches Contact

Mes4Devis s'engage à recréditer (par le biais d'un avoir) aux Partenaires Déménageur toute Fiche Contact qui présentera un défaut d'information ou un manquement de la part du déménagé dont Mes4Devis confirmerait l'une des raisons suivantes :

- 1) les coordonnées du Client correspondent à celle d'un Client dont le Partenaire Déménageur a déjà reçu les coordonnées par l'intermédiaire d'une Fiche Contact identique transmise par Mes4Devis (DOUBLON),
- 2) le numéro de téléphone du déménagé est erroné et empêche le Partenaire Déménageur de rentrer en contact avec le déménagé par téléphone (TELEPHONE FAUX), ce qui ne devrait pas arriver au regard du système robotisé mis en place avec l'envoi d'un SMS pour contrôle du numéro de téléphone.
- 3) la description de la Fiche Contact ne correspond pas au formulaire dans lequel il a été saisi par le Client, et le formulaire dans lequel il aurait dû être saisi ne fait pas partie du Profil du Partenaire Déménageur (ex : un piano alors que le Partenaire Déménageur ne les prend pas en compte, un volume n'entrant pas dans le champ d'action du Partenaire Déménageur) (ERREUR FORMULAIRE),

4) le code postal du lieu où la prestation doit être effectuée est erroné, et le code postal qui aurait dû être saisi ne fait pas partie du Profil du Partenaire Déménageur (ERREUR LIEU),

5) la description de la Fiche Contact est considérée par Mes4devis comme étant totalement fictive c'est-à-dire que la Fiche Contact n'a pas pour objet l'obtention d'un devis mais concerne une demande de toute autre nature (exemple : démarchage commercial) (DEMANDE FICTIVE).

### 3.2 Procédure de contestation de Fiches Contact

Pour pouvoir être recrédié pour l'une des raisons ci-dessus (cas convenus) mentionnées, le Partenaire Déménageur doit faire une demande écrite et motivée par mail à : [demenageurs@Mes4Devis.fr](mailto:demenageurs@Mes4Devis.fr) (visant un des cas convenus et expliquant en quoi la Fiche Contact transmise correspond à un cas convenu) et ce, dans un délai de 2 jours (48 Heures) à compter du jour où le partenaire Déménageur a cliqué sur le détail de la Fiche Contact.

### 3.3 Le motif et le délai

Le motif et le délai sont des conditions cumulatives et nécessaires pour obtenir le Recrédi d'une Fiche Contact si celui-ci a été formulé par mail. Le Partenaire Déménageur accepte que toute demande de Recrédi qui ne respecte pas ces conditions de motif et de délai soit rejetée par Mes4Devis et ce, même si le motif de contestation correspond aux cas convenus. En aucun cas une demande orale par téléphone ou via un message vocal laissé saura valable. Une fois la demande de Recrédi transmise dans le motif et délais convenus par mail, Mes4Devis vérifie que le motif correspond bien à l'un des cas convenus ci-dessus et en cas de validation, procède à l'enregistrement du Recrédi. En cas de refus pour non-respect des motifs/cas convenus, le Partenaire Déménageur est informé par courrier électronique en réponse à son propre mail. Dans l'hypothèse où, malgré le refus de Recrédi, le Partenaire Déménageur persiste à prétendre que la Fiche Contact concernée par sa demande de Recrédi correspond à un des cas convenus/motifs, il lui appartient de saisir le Tribunal compétent, dans un délai de 2 mois de la notification du refus par Mes4Devis (notification par courrier électronique). En l'absence de saisine du Tribunal compétent, le Partenaire Déménageur ne peut plus contester le refus de Recrédi pour quelque motif que ce soit. Dans l'hypothèse où Mes4Devis n'appliquerait pas strictement les conditions du présent article, le Partenaire Déménageur ne pourra jamais se prévaloir d'une quelconque renonciation par Mes4Devis de l'application du présent article et ce, peu important la durée pendant laquelle Mes4Devis n'aurait pas appliqué le présent article.

### 3.4 Recrédis suite à contestation de Fiches Contact

Mes4Devis ne procédera à aucun remboursement pécunier mais bien à un recrédi sur le compte Mes4Devis du Partenaire Déménageur.

## 4. Résiliation du compte Partenaire Déménageur

### 4.1. Résiliation à l'initiative du Partenaire Déménageur

Le Partenaire Déménageur n'est pas lié dans le temps ni contractuellement. Le Partenaire Déménageur reconnaît et accepte qu'il est dans l'obligation de payer tous les Fiches Contact qu'il aura consulté dans le détail.

En cas de solde positif à la suite du prépaiement par carte bancaire de Fiches contact, celui-ci reste acquis par Mes4Devis. Aucun remboursement ne sera effectué par Mes4Devis.

### 4.2 Résiliation à l'initiative de Mes4Devis

Mes4Devis se réserve le droit de résilier ou suspendre à tout moment le compte Partenaire Déménageur notamment en cas de violation des présentes CGV sans que la responsabilité de Mes4Devis ne puisse être engagée de ce fait et ce, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. En cas de résiliation à l'initiative de Mes4Devis, tout prépaiement effectué reste acquis à Mes4Devis. En cas de résiliation, suspension du compte partenaire, le Partenaire ne peut plus prétendre à bénéficier d'un quelconque service fourni par Mes4Devis mais il reste tenu des engagements stipulés dans les présentes CGV.

## 5. Application des CGV

Les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de la validation des présentes CGV par le Partenaire Déménageur. Mes4Devis se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment après en avoir informé le Partenaire Déménageur au moins 30 jours avant la date effective du changement. Si le Partenaire Déménageur refuse la modification proposée, il devra résilier son compte Partenaire en le notifiant à Mes4Devis par un mail à : [demenageurs@mes4devis.fr](mailto:demenageurs@mes4devis.fr) à minima 30 jours avant la mise en place des nouvelles CGV. Seule une confirmation par mail à la demande initiale du Partenaire Déménageur viendra conforter le souhait de résiliation du Partenaire Déménageur.

Dans le cas où le Partenaire Déménageur ne résilierait pas son compte Partenaire Déménageur, celui-ci se poursuivra de plein droit aux nouvelles conditions à compter de la fin du préavis de 30 jours.

## 6. Droits conférés à Mes4Devis par le Partenaire Déménageur

Le Partenaire Déménageur accorde à titre irrévocable à Mes4Devis, une licence non exclusive à titre gratuit des droits sur les Eléments Transmis, pour leur utilisation ou leur exploitation de quelque manière que ce soit. Cette licence concerne également tout élément/information afférent(e) directement ou indirectement aux Eléments Transmis. L'utilisation par Mes4Devis des Eléments Transmis par le Partenaire Déménageur pourra permettre à Mes4Devis de promouvoir l'activité du Partenaire Déménageur ou de Mes4Devis sur tout support online et offline ou pour toute autre utilisation que Mes4Devis aura choisie. L'ensemble des droits concédés à Mes4Devis pourront également être destinés à une activité promotionnelle, éditoriale, commerciale, la réalisation d'une base de données, d'un annuaire ou site internet rassemblant des professionnels qui pourront recevoir des commentaires d'internautes et des notes. Ces droits pourront faire également l'objet d'une sous-licence, mise à disposition, location par Mes4Devis à des tiers. Le Partenaire Déménageur garantit à Mes4Devis que tout ou partie des Eléments Transmis n'est pas confidentiel et qu'il ne viole aucun droit de propriété intellectuelle ou stipulation contractuelle quelconque ou tout autre droit d'un tiers. En cas de contestation par un tiers de ces droits, le Partenaire garantit à Mes4Devis toutes les conséquences directes et indirectes de la contestation par ce tiers des droits sur les Eléments Transmis par le Partenaire Déménageur. Le Partenaire Déménageur s'engage notamment à garantir toute condamnation qui pourrait être prononcée à l'encontre de Mes4Devis à ce titre ainsi qu'à lui rembourser ses frais de Justice sur présentation de factures acquittées par Mes4Devis. Le Partenaire Déménageur reconnaît notamment que les Eléments Transmis pourront être publiés, en tout ou partie, sur les sites édités par Mes4Devis ou des sites de tiers ou sur ses documents commerciaux sans donner droit au Partenaire Déménageur à une quelconque rémunération. Le Partenaire Déménageur autorise notamment Mes4Devis à utiliser, exploiter, transmettre, mettre à disposition, publier, dupliquer, diffuser tout ou partie de ses Eléments Transmis et ce à titre gratuit. Sans que cette liste ne soit limitative, l'autorisation du Partenaire Déménageur porte sur son nom, le nom de la société dans laquelle il détient des parts, ses coordonnées, son Profil, ses qualifications et ses adhésions à des associations ou fédérations, ses logos et marques, ses commentaires et témoignages sur les services de Mes4Devis, les commentaires, témoignages et indices de satisfaction recueillis par Mes4Devis auprès de Déménagés ou des tiers, ainsi que les photographies qu'il aura fournies à Mes4Devis. Mes4Devis pourra être amenée à demander aux Clients ou tiers leurs commentaires, témoignages et indices de satisfaction sur les prestations effectuées par chacun de ses Partenaires Déménageur via un questionnaire de satisfaction. Le Partenaire a Déménageur ccepte que Mes4Devis puisse, à sa seule discrétion, contacter des Clients ou des tiers ayant conclu une prestation de déménagement avec le Partenaire Déménageur pour recueillir leurs commentaires, témoignages et indices de satisfaction sur les prestations effectuées par le Partenaire. Déménageur. Le Partenaire Déménageur reconnaît et accepte que des Clients ou toute personne puissent laisser des commentaires et des appréciations sur le Partenaire Déménageur, les prestations qu'il aura effectuées ou qu'il n'aura pas effectuées

Mes4Devis ne peut être tenue pour responsable des commentaires, témoignages et indices de satisfaction donnés par les Clients qu'elle aura décidé de publier sur un ou plusieurs site(s) internet. Le Partenaire Déménageur renonce à rechercher la responsabilité de Mes4Devis à ce titre. Mes4Devis se réserve le droit de refuser ou de supprimer tout contenu que souhaite voir publier le déménagé ou tout tiers et ce, pour quelque motif que ce soit.

**Droit d'auteur** - Dans le cas où tout ou partie des Eléments Transmis seraient couverts par des droits d'auteur, il est précisé que cette licence confère à titre gratuit à Mes4Devis un droit non exclusif et irrévocable, d'exploitation des Eléments Transmis, c'est à dire les droits patrimoniaux de reproduction, de représentation, de traduction, d'utilisations secondaires et dérivées des Eléments Transmis.

Ce droit est accordé pour le monde entier, pour une durée égale à la durée d'existence desdits droits ou de protection de tout ou partie des Eléments Transmis par la loi. Le droit de reproduction comporte :

- Le droit d'enregistrer ou de faire enregistrer les Eléments Transmis sur tous supports mécaniques, optiques, magnétiques, électroniques connus ou inconnus à ce jour, et par tous procédés, analogiques ou numériques connus ou inconnus à ce jour, dans toutes les définitions et en tous formats,
- Le droit d'établir et/ou de faire établir en tel nombre qu'il plaira à Mes4Devis, un ou plusieurs originaux, des doubles et/ou copies des Eléments Transmis, de leurs traductions en tous formats, sur tous supports mécaniques, optiques, magnétiques, électroniques connus ou inconnus à ce jour, et par tous procédés, analogiques ou numériques connus ou inconnus à ce jour, dans toutes les définitions et en tous formats à partir des enregistrements ci-dessus ;
- Le droit de mettre ou de faire mettre en circulation les Eléments Transmis, doubles, traductions et/ou copies, pour la promotion, la sous-licence, la vente, le prêt pour l'usage public et l'usage privé du public, et en général pour toute communication au public par tout mode d'exploitation ;
- Le droit de mettre en mémoire sur tout support les Eléments Transmis, de moduler, compresser et décompresser ou d'utiliser tous autres procédés techniques de même nature à l'égard des Eléments Transmis, pour les besoins de leur stockage, transfert et/ou exploitation ; sous réserve du respect des droits moraux, le droit de traduire et de modifier les Eléments Transmis en vue de leur traitement dans des bases de données. Ces modifications peuvent consister notamment en la modification de formats d'image, de textes, ou de présentations. Le droit de représentation comporte notamment :
- le droit de diffuser les Eléments Transmis sur tout support papier ou numérique dans des publicités, sites internet, affiches, journaux, magazines, livres, documentation interne (cette liste étant indicative et non limitative) ;
- le droit de diffuser les Eléments Transmis par tous procédés connus ou non connus à ce jour ;

Le droit d'utilisation secondaire des Eléments Transmis comporte notamment :

- le droit d'autoriser la reproduction, la représentation, la publication et l'édition de tout extrait ou fragment des Eléments Transmis, en vue d'une exploitation par tous procédés et sur tous supports y compris pour les besoins de la promotion ou la publicité ;
- le droit d'incorporer Les Eléments Transmis en tout ou partie dans une ou plusieurs bases de données.

L'ensemble des droits concédés à Mes4Devis pourront être destinés à une activité promotionnelle, éditoriale, commerciale, la réalisation d'une base de données, d'un annuaire ou site internet rassemblant des professionnels qui pourront recevoir des commentaires d'internautes et des notes. Droit à l'image Dans le cas où tout ou partie des Eléments Transmis intègreraient des éléments protégés par le droit à l'image, le Partenaire et le cas échéant, chaque personne titulaire du dit droit autorise Mes4Devis à reproduire, adapter, modifier, tronquer et à diffuser les Eléments Transmis concernés par le droit à l'image et ce, à titre gratuit.

## 7. Newsletter et informations commerciales

Le Partenaire Déménageur est informé qu'il sera destinataire de la newsletter de Mes4Devis et des offres commerciales. À tout moment, le Partenaire Déménageur pourra cesser de recevoir ces offres par une procédure de désinscription proposée en fin de chaque envoi.

## 8. Données personnelles

Le présent site a fait l'objet d'une déclaration CNIL sous le numéro en cours d'instance.

À ce titre, le Partenaire Déménageur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, le Partenaire Déménageur doit s'adresser à :

Mes4Devis – 20 Rue du Calvaire – 44000 Nantes ou par email : [demenageurs@mes4devis.fr](mailto:demenageurs@mes4devis.fr)

## 9. Intuitu Personae

Le présent Contrat est conclu en considération de la personne du Partenaire Déménageur et ne peut être cédé.

## 10. Responsabilité de Mes4Devis

En aucun cas Mes4Devis ne peut être redevable auprès du Partenaire Déménageur d'indemnités de quelque nature que ce soit, pertes de revenu ou pertes de valeur qui résulteraient directement ou indirectement de l'utilisation de son ou ses service(s). En aucun cas la responsabilité pécuniaire maximum de Mes4Devis vis-à-vis du Partenaire Déménageur ne pourra excéder le montant des sommes versées par le Partenaire Déménageur dans le cadre de l'utilisation des services de Mes4Devis au cours des trois (3) derniers mois d'utilisation des services de Mes4Devis et ce, quelle que soit la nature de la réclamation.

## 11. Stabilité

Dans le cas où une ou plusieurs des clauses contenues dans les présentes CGV étaient déclarées non valides par une juridiction compétente, cela n'affecterait en rien la validité des clauses restantes dans les présentes CGV. La clause réputée non valable serait remplacée par une clause équivalente licite.

## 12. Juridiction compétente et loi applicable.

Il est convenu d'un commun accord qu'en cas de contestation, seules les Juridictions du ressort de Nantes seront compétentes. La loi applicable est la Loi française.

## 13. Application

Dans l'hypothèse où pendant une quelconque période de temps, Mes4Devis n'appliquerait pas l'un quelconque des termes des présentes CGV ou en ferait une application différente, aucune renonciation/novation de sa part à la stricte application des présentes CGV ne pourrait lui être opposée. Mes4Devis peut à tout moment se prévaloir de la stricte application des présentes CGV.